

## **Avis public**



### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**4901, rue Jean-Talon Ouest**

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 14 janvier 2013, à 19 h, au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à la hauteur des dépassements autorisés et à l'implantation des murs avant, latéraux et arrière d'un bâtiment à construire au 4901, rue Jean-Talon Ouest.

Cette dérogation mineure concerne les articles 13 et 14 de la résolution CA11 170071 du projet particulier PP-52, adoptée le 7 mars 2011 et permettrait d'autoriser une nouvelle implantation du bâtiment et un dépassement hors toit total de 8 m de la phase 2.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

DONNÉ à Montréal, ce 19 décembre 2012.

Geneviève Reeves, avocate  
Secrétaire d'arrondissement